



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## glissements de terrains

Question écrite n° 14582

### Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'évolution inquiétante du site des ruines de Séchilienne. En effet, les risques d'éboulement majeur du massif rocheux du Mont-Sec, au lieu-dit les ruines de Séchilienne, ont fait l'objet d'études approfondies et d'une mise sous surveillance depuis des chutes de blocs importants. Le scénario considéré par les experts, il y a déjà deux ans, serait celui d'un effondrement de 2,9 à 3 millions de mètres cubes à court terme (huit ans). Toutefois, il n'écarte pas l'hypothèse d'un éboulement plus important qui boucherait la vallée avec des conséquences incalculables. Si chacun s'accorde à dire que la montagne tombera, personne n'est en mesure de dire quand et en quelle quantité. Certaines mesures préventives ont été mises en place : merlon de protection et déviation de la RN 91 ; expropriation pour risque naturel majeur ; étude et réalisation d'une galerie de reconnaissance, creusée pour tester la roche, qui pourrait absorber une partie des eaux de la Romanche (50 mètres cubes par seconde), et des ouvrages de raccordement aval et d'entonnement amont. Par contre, deux mesures restent en suspens. L'une concerne la mise en place par l'Etat du plan de secours, son fonctionnement et les moyens de communication pour les habitants des zones les plus exposées mais aussi en direction de l'ensemble des habitants de la vallée jusqu'au bassin grenoblois. Quant à la dernière mesure (hormis la question du principe de solidarité en direction de la commune de Saint-Barthélemy-de-Séchilienne), ce devait être la construction d'un tunnel de 11 à 14 mètres de diamètre pour permettre le passage des eaux de la Romanche en cas d'effondrement lors d'une crue. Ce percement a été repoussé, le gouvernement d'alors émettant l'hypothèse que l'effondrement n'aurait pas lieu lorsque la Romanche serait en crue. Or, le point mensuel des mesures de suivi et de surveillance du site au 31 janvier 2003 confirme une nouvelle accélération du phénomène survenue lors des pluies de printemps et d'automne. En 2000-2001, le mouvement était de l'ordre de 80 centimètres. Durant ces derniers mois, les mesures enregistrent des pointes allant jusqu'à 94 centimètres. Les élus et les habitants de la vallée de la Romanche sont extrêmement inquiets et mettent en avant le principe de précaution à la base de la loi Barnier de 1995 sur les risques majeurs naturels et demandent à l'Etat la construction du tunnel, seule garantie contre la catastrophe. Le coût évoqué d'un tel chantier (160 millions d'euros) n'est rien en comparaison des risques encourus par les habitants de la vallée de la Romanche jusqu'à l'agglomération grenobloise sachant que des usines chimiques de Jarrie et de Pont-de-Claix, classées Seveso, se trouvent sur le passage de la catastrophe. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sous quel délai il entend mettre en place le plan de secours et la position du Gouvernement sur la construction de ce tunnel.

### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au plan de secours et à la construction d'un tunnel de dérivation de la Romanche pour faire face aux conséquences hydrauliques en aval d'un éboulement au lieu-dit les ruines de Séchilienne, dans l'Isère. Le versant du mont Sec, qui est en mouvement, est actuellement très surveillé. Le centre d'études techniques de l'équipement de Lyon a installé des repères qui permettent de mesurer les déplacements du site, repères qui engendrent des alarmes en cas d'enregistrement de valeurs anormalement importantes. Cette surveillance

représente un coût annuel de plus de 500 000 euros et est conçue pour fonctionner, grâce à un radar, même quand la mauvaise visibilité rend les instruments optiques inopérants. Le mouvement de la montagne est sensible aux précipitations, ce qui explique les accélérations des déplacements constatées cet automne. Ces accélérations ne remettent cependant pas en cause les conclusions du comité d'experts réuni en 2000, qui actualisera cette année son rapport. Ces conclusions indiquent qu'une distinction doit être faite entre des éboulements d'un volume de 2 à 3 millions de mètres cubes, ne concernant qu'une partie du versant dont la rupture est susceptible de se produire en une ou plusieurs fois dans les dix prochaines années, et des éboulements plus importants, provenant d'autres parties du versant, dont la rupture est, selon les experts, une hypothèse plus improbable. La préfecture de l'Isère travaille donc actuellement sur une actualisation du plan de secours, sur la base d'un scénario de mouvement de 2 à 3 millions de mètres cubes. Pour l'élaboration du plan de secours, on considère que cet éboulement se produit en une seule fois, barre la route et crée une retenue d'eau dans la vallée de la Romanche. Les volumes pris en compte dans ce scénario - quelque 200 000 mètres cubes de rétention - sont sans commune mesure avec ceux, plus de dix fois supérieurs, qui avaient été évoqués il y a quelques années, pour des hypothèses d'éboulements plus importants, et qui avaient alors conduit à envisager la création d'un tunnel de dérivation de grand calibre. Le plan de secours devra prévoir, pour les secteurs à l'aval, des mesures similaires à celles qui devraient être mises en oeuvre pour faire face à une crue centennale de la Romanche. La construction d'un grand tunnel pour dériver les eaux qui seraient stockées derrière un éventuel barrage lié à l'effondrement, en complément de la galerie qui permet de dériver 50 mètres cubes par seconde, n'apparaît pas nécessaire pour faire face au scénario d'un effondrement de 2 à 3 millions de mètres cubes de gravats entraînant la rétention de 200 000 mètres cubes d'eau. Le principe de précaution, souvent évoqué, indique que les mesures prises pour anticiper doivent être proportionnées aux risques qu'elles visent à prévenir. Or un volume d'eau de 200 000 mètres cubes n'aura pas, en première analyse, de conséquences en aval telles qu'elles nécessitent la réalisation d'un ouvrage hydraulique de cette envergure. Cette option est aujourd'hui techniquement la seule justifiée, au vu des paramètres mesurés. Ces paramètres sont régulièrement passés en revue et la ministre tirera bien évidemment toutes les conséquences d'une éventuelle aggravation de la situation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Biessy](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14582

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2003, page 2137

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2003, page 6040